

N° 48/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**OBJET : Fixation du prix des cases des columbariums des trois cimetières d'Aubessagne**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 3 septembre 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSÉS** : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à CATELAN Thierry), BARBAN Daniel (pouvoir donné à GRAS Julien)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix des cases des columbariums qui viennent d'être achetées pour les trois cimetières de la commune.

Monsieur le Maire reprend la délibération n°24/2021 qui fixait le tarif des cases du columbarium déjà existant dans le cimetière de St Eusèbe :

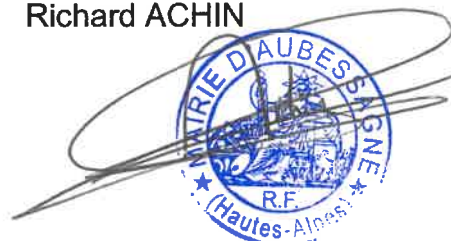
- Une case pour une durée de 15 ans : 300€
- Une case pour une durée de 30 ans : 600€

Monsieur le Maire propose d'étendre ce tarif à l'ensemble des cases de columbariums des trois cimetières. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les prix suivants :
  - Une case pour une durée de 15 ans : 300€
  - Une case pour une durée de 30 ans : 600€
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents liés à la mise en œuvre de ce projet

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)